

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 01955

Numéro SIREN : 918 152 687

Nom ou dénomination : A CORPS PAYSANS

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/009867

Désignation de l'entreprise SAS A CORPS PAYSANS										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 225 RUE DES FOSSES 38970 CORPS											
Numéro SIRET* 9 1 8 1 5 2 6 8 7 0 0 0 1 1											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 5										Durée de l'exercice précédent* 	
										Exercice N clos le 31/12/2022	
ACTIF										Brut I	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012				
			Autres*		014		016				
	Immobilisations corporelles*				028		030				
	Immobilisations financières* (1)				040		042				
	Total I (5)				044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*				050		052			
		Marchandises *				060	9 338	062		9 338	
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*				068		070			
		Autres* (3)				072	1 327	074		1 327	
	Valeurs mobilières de placement				080		082				
	Disponibilités				084	1 216	086		1 216		
	Charges constatées d'avance *				092		094				
	Total II				096	11 882	098		11 882		
	Total général (I + II)				110	11 882	112		11 882		
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120				1 000		
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)				131						
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136				1 719		
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142				2 719		
Provisions pour risques et charges				154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166				8 239		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)				169	924			924		
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176				9 163		
Total général (I + II + III)				180				11 882			
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

Formulaire obligatoire (article 102 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A CORPS PAYSANS		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2022			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	26 950		
	Production vendue	biens	215	214			
		services*	217	218			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	11	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	26 962		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	28 253	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	(9 338)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	6 328	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	244	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger) 259 (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) 260			262		
Total des charges d'exploitation (II)				264	25 243		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 719		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280		
	Produits exceptionnels	(IV)			290		
	Charges financières	(V)			294		
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			(VI) 300		
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	1 719	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	1 719		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	1 719	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. series A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	1 719		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A CORPS PAYSANS						Néant ☒ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (Article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A CORPS PAYSANS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	2 138
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 421
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2023

Désignation de l'entreprise : SAS A CORPS PAYSANS															Néant ☒			
Exercice ouvert le : 01/08/2022 et clos le : 31/12/2022															Durée en nombre de mois 5			
DECLARATION DES EFFECTIFS																		
Effectifs moyens du personnel															376			
Dont apprentis															657			
Dont handicapés															651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105			
TOTAL 1															106			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143			
Subventions d'exploitation reçues															113			
Variation positive des stocks															111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153			
TOTAL 2															144			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Achats															121			
Variation négative des stocks															145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150			
TOTAL 3															152			
IV Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																		
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022			
Effectifs au sens de la CVAE															023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026			
Période de référence															024		/ /	
Date de cessation															186		/ /	

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 91815268700011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CORPS PAYSANS

ADRESSE (voie) 225 RUE DES FOSSES

CODE POSTAL 38970

VILLE CORPS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BARBIER Prénom(s) BERANGERE
 Nom marital BARBIER % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 09021979 N° Département 04 Commune DIGNE LES BAINS Pays FRANCE
 Adresse : N° 277 Voie rue des Vergers
 Code Postal 38970 Commune CORPS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique REYMOND Prénom(s) JULIEN
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 26011985 N° Département 84 Commune CARPENTRAS Pays FRANCE
 Adresse : N° 277 Voie rue des Vergers
 Code Postal 38970 Commune CORPS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 91815268700011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CORPS PAYSANS

ADRESSE (voie) 225 RUE DES FOSSES

CODE POSTAL 38970

VILLE CORPS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2023**

Exercice ouvert le	01/08/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SAS A CORPS PAYSANS					
SIRET		9 1 8 1 5 2 6 8 7 0 0 0 1 1			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
225 RUE DES FOSSES					
38970 CORPS					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
Activités exercées Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé				Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
				0	
		Bénéfice imposable à 15 %		0	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 1 719	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐					
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilite					
Nom et coordonnées		ECF ☐		Viscure conventionné ☐	
- du prestataire :				Visa : CGA ☐	
- du comptable : SAS SR CONSEIL GAP					
5 rue des Silos 05000 GAP				Tél : 04 92 51 71 73	
- du conseil :				Tél :	
- du CGA ou du viscure conventionné :				Tél :	
- N° d'agrément :					

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions			(e)	
autres que celles visées en (a),			(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Artifici conforme
le 8/6/2023

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Société : SAS « A CORPS PAYSANS »
Capital : 1000 Euros
Siège : 225 Rue des fosses 38970 CORPS
R.C.S. : 918 152 687 RCS de Grenoble

Année : 2023

Mois : Juin

Jour : 05

Heure : 19

Convoquée le : 17 Mai 2023

Président : Mr REYMOND Julien

Quorum requis : 51

Nombre de parts présentes et représentées : 100

Était présent :

- Mr Reymond Julien, demeurant 277 rue des Vergers 38970 Corps , possédant 50 parts
- Mme Barbier Bérangère, demeurant 277 rue des Vergers 38970 Corps , possédant 50 parts

Documents soumis à l'assemblée :

- Feuille de présence
- Rapport de la gérance
- Inventaire, bilan et compte de résultat au 31.12.2022
- Texte des résolutions proposées

Ordre du jour :

- Lecture du rapport de la gérance sur l'exercice au 31.12.2022
- Présentation du bilan et du compte de résultat 31.12.2022
- Quitus au gérant
- Affectation des résultats
- Rémunération de la gérance et conventions.
- Questions diverses

Résumé des débats : Néant

Texte des résolutions mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION : La collectivité des associés, nonobstant les dispositions des statuts de la société, et conformément aux articles L.123-16 et D.123-200 du Code de commerce, décide de dispenser la gérance de l'obligation d'établir un rapport sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé.

La collectivité des associés approuve dans leur intégralité le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître pour le dit exercice un bénéfice comptable de 1 719€03.

DEUXIEME RESOLUTION : La collectivité des associés donne quitus au gérant de l'accomplissement de sa mission durant l'exercice 2022.

TROISIEME RESOLUTION : La collectivité des associés décide, sur proposition de la gérance d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice de 1 719.03 euros comme suit :

- Affectation de 1 719.03 euros au crédit du compte de réserve facultative.

Il n'a été décidé d'aucune distribution de dividendes cette année.

Les distributions réalisées au cours des trois derniers exercices ont été de : Néant

QUATRIEME RESOLUTION : La collectivité des associés approuve la rémunération versée au gérant au titre de l'exercice 2022 qui s'est élevée à la somme de 0 €. La collectivité des associés approuve la prise en charge des cotisations sociales obligatoires et facultatives du gérant qui se sont élevées à la somme de 0 €.

CINQUIEME RESOLUTION : La collectivité des associés ratifie la nature et la consistance des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du code de commerce intervenant entre la société et les associés.

Au 31 décembre 2022, le compte courant non rémunéré que Mr Reymond Julien, Président et associé, détient dans les comptes de la société s'élevait à 2462€13.

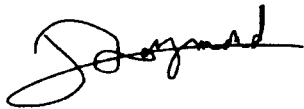
Au 31 décembre 2022, le compte courant non rémunéré que Mme Barbier Bérangère, Directeur Général et associé, détient dans les comptes de la société s'élevait à 2462€13.

Résultat des votes : 1^{ère} résolution, 2^{ème} résolution, 3^{ème} résolution, 4^{ème} résolution et 5^{ème} résolution : oui à l'unanimité.

Séance levée à 20 Heures.

Déclaration : Avant de clôturer le présent procès-verbal, il est pris expressément acte de la déclaration des associés présents et représentés (représentant l'intégralité du capital social) selon laquelle ils déclarent avoir été convoqués à la présente assemblée et avoir reçu les documents requis par la loi dans les délais légaux et ils ont signé avec le gérant pour authentifier cette déclaration.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Reymond Julien', written over a horizontal line.

L'associé,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Barbier Bérangère', written over a horizontal line.